

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2015

Présents : Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Mireille AREVALO , Jean-Paul ROBERT, Martine CARRIER, Nicole BISCAREL, Eric BOISSIN, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Cécile GUIGON, Yannick MARCHAL, Daniel MORSELLI, Dominique POUGET-TIRION

Absents : Rémy DE BESSA MARTINS (pouvoir à Chantal THERAUBE), Franck GROS (pouvoir à Martine CARRIER), Aurélie CORRAO, Xavier OBRY , Brigitte QUERE

Secrétaire élue : Marjorie GERMAIN

Délibérations**1. Prise de compétence pour le développement culturel à la CdC Beaume Drobie**

La CDC propose de modifier l'article 3 des statuts de la CDC afin d'intégrer au groupe de compétences optionnelles une nouvelle compétence « développement culturel » .

Les conseils municipaux doivent délibérer sur celle-ci. Après lecture de la délibération de la CDC du 21 juillet 2015 ,un débat est ouvert suivi du vote.

Vote : contre à l'unanimité

2. Mise en place d'un régime d'astreinte pour les interventions réalisées par le personnel technique

Suite aux divers problèmes sur le réseau d'eau cet été, il apparaît nécessaire de mettre en place un régime d'astreinte pour les six agents techniques de l'eau – assainissement, espaces verts et de la voirie.

Munis d'un téléphone portable de la mairie, ils pourront répondre aux divers problèmes lors des week-ends et jour fériés. Une prime forfaitaire leur sera versée et les heures d'interventions seront récupérées.

Vote : pour à l'unanimité

3. Approbation du plan de formation des agents

Cette délibération est reportée à un prochain conseil municipal. Le plan de formation doit être vu avec tous les employés puis soumis à l'avis du comité technique du Centre de gestion. Une fois l'avis reçu de celui-ci, il pourra être approuvé par le conseil municipal.

4. Autorisation au Maire pour conventionner avec Madame RICHARD pour passer des actes administratifs

La commune souhaite avoir recours aux actes authentiques en la forme administrative, Madame RICHARD rédactrice spécialisée propose de s'en charger. Pour cela il convient d'autoriser le maire à signer une convention avec Madame RICHARD pour la rédaction de ces actes et accepter son devis pour un montant total de 8208 € TTC.

Vote : pour à l'unanimité

5. Mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Lablachère dans le cadre du projet d'une salle multiculturelle

Présentation du projet de la salle multiculturelle à côté de la maison de l'enfance et de la jeunesse par le Maire. Suite à l'annulation du PLU, le projet n'est plus en zone constructible , il faut donc mettre en compatibilité le POS pour la construction de la salle.

Vote : 1 contre (Boissin) et 15 pour

6. Mise en non valeurs au budget eau assainissement

Modification du budget « admission en non-valeur » (créance irrécouvrable de factures d'eau) pour la somme de 967,32 € . Ce mouvement ne modifie pas le budget total de l'eau et l'assainissement.

Vote : pour à l'unanimité

7. Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque

La bibliothèque étant gérée en régie municipale ,le conseil municipal doit mettre à jour le règlement intérieur. Celui-ci est lu et complété au conseil municipal, puis soumis au vote.

Vote : pour à l'unanimité

8. Débat sur le PADD

Présentation des délais administratifs obligatoires.

Présentation du PADD version 2 au conseil municipal.

Rappel : le PADD version 1 a été voté en CM du 10 mars 2014.

Objectifs du PADD:

- Densifier les zones urbanisées
- Mettre en valeur les hameaux traditionnels
- Renforcer le rôle du centre bourg de Lablachère
- Prévoir le développement des activités économiques
- Préserver les richesses naturelles et patrimoniales

Le débat est ouvert et chaque conseiller a pu s'exprimer .

Questions diverses

• Embauche de personnel temporaire :

- CDD de 8 mois pour remplacer un agent en congé parental à mi-temps et un agent technique à mi-temps qui est parti. Embauche au 1er octobre.

- CDD d'un an de 24 h hebdomadaire pour le ménage de l' école à partir du 1er septembre 2015 (suite à une démission)

• Remplacement du placier

Recherche d'un placier pour le marché du dimanche, suite à la démission du placier actuel au 1^{er} octobre 2015.

• Pré-étude pour opération OPAH

Une étude pour l'amélioration de l'habitat privé est lancée par la CDC , les ayants droit peuvent se faire connaître en mairie et les dossiers seront étudiés par le bureau d'étude de la CDC.

• Listes électorales

Elles restent ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015, en vue des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

• Divers

Dossiers ADAP (diagnostic d'accessibilité): l'étude est terminée pour Lablachère avec évaluation de tous les bâtiments à mettre en conformité, travaux qui devront se faire dans les 3 ans .

Elèves habitant la commune de Lablachère et scolarisés dans une autre commune

4 élèves qui habitaient Payzac étaient scolarisés dans cette commune, ayant déménagés à Lablachère ils veulent poursuivre leur scolarité à Payzac (ce qui est un droit). La commune de Payzac demande à la commune de Lablachère de payer les frais de scolarités. Certains élèves continuent d'être scolarisés à l'école de Lablachère alors qu'ils ont déménagé dans d'autres communes qui ont toujours refusé de payer les frais de scolarité à Lablachère. Par conséquent, le conseil municipal refuse de régler les frais de scolarité à Payzac alors que Lablachère a une école où elle peut accueillir ces élèves.

Rentrée scolaire :

Il est nécessaire d'agrandir l'école, la commune réfléchit à la meilleure solution .

En cas d'urgence il y a possibilité de louer un modulable supplémentaire.

Problèmes d'eau cet été

Suite au manque d'eau sur la partie haute de la commune, le camion de l' entreprise de Mr Blanc ainsi que celui des pompiers ont transféré de l'eau d'en bas dans le réservoir de Bieuzet .Il est rappelé que la première pénurie était due à une mauvaise manipulation d'un agent de la SAUR qui a fermé les vannes, et la deuxième à une rupture de canalisation à St Jean de Pourcharesse. Il était interdit d'utiliser le pompage de l'Alune suite aux mauvaises analyses.

Sinistres foudre

La foudre étant tombée sur le clocher, il a fallu réparer le mécanisme des cadrans, ce qui a pris du temps. La réparation du tintement des cloches est en cours. De plus le câble du parafoudre a été volé.

Prochainement remise de médailles du travail (plus de 20 ans à la commune) à Evelyne MATHIEU et Joël SEUZARET

Conseil clos à 23h15